

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 1998

DELIBERATION N° 98.10/430

**OBJET : Dispositif « Nouveaux Services - Nouveaux Emplois » : création de 4 postes
« d'agents de coordination et d'exécution du Plan Vert »**

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 97-940 du 16 octobre 1997 relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes,

VU le décret n° 97-954 du 17 octobre 1997, pris pour l'application de la loi précitée,

CONSIDERANT qu'il convient de créer des activités nouvelles correspondant à un besoin d'utilité sociale ou non satisfait sur la commune d'Yerres,

CONSIDERANT que ces activités seront confiées à des jeunes de 18 à 26 ans dans le cadre du programme « Nouveaux Services - Nouveaux Emplois »,

CONSIDERANT que le recensement des besoins à satisfaire sur la Commune d'Yerres a fait apparaître la nécessité de créer des activités dans les secteurs de l'environnement, de l'insertion et de la formation des jeunes de 16 à 25 ans,

CONSIDERANT le soutien du Conseil Général de l'Essonne aux postes créés par les communes et groupements de communes essonniennes,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'autoriser la création de 4 emplois-jeunes supplémentaires dans le cadre du programme « Nouveaux Services - Nouveaux Emplois » d'agents de coordination et d'exécution du Plan Vert,

DIT que les emplois précités seront orientés vers le secteur de l'environnement,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer les conventions et ses avenants ainsi que tout document administratif et comptable se rapportant à la création des emplois précités,

DIT que la Ville d'Yerres pourra solliciter l'aide du Conseil Général de l'Essonne conformément aux modalités arrêtées par ce dernier,

DIT que la Ville d'Yerres pourra également solliciter l'aide de tout autre organisme,
DIT que les postes précités pourront être pourvus à partir du 1^{er} novembre 1998,
DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du Budget de la Commune.
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Député-Maire,

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Le Maire, pour le compte
de la Commune, a déposé en préfecture
le 30 octobre 1998 et de la publication
le 29 octobre 1998
Le Maire,

